CONTEXTE ENERGETIQUE

COMPLEMENT - AVRIL 2023

INTRODUCTION

La société TotalEnergies Renouvelables, via sa filiale CS Les Brandes, a déposé un permis de construire pour une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Aux Brandes » sur la commune de Ménesplet (Dordogne). L'enquête publique relative à ce permis de construire aura lieu du 3 mai 2023 au 7 juin 2023.

L'objet de ce document est d'apporter des éléments actualisés sur le contexte énergétique et plus précisément le déploiement des énergies renouvelables en France, en Nouvelle-Aquitaine et en Dordogne.

SITUATION EN FRANCE

La Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)

Les programmations pluriannuelles de l'énergie (PPE) sont des outils de pilotage de la politique énergétique qui ont été créés par la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

La PPE de la période 2019-2028 a été adoptée par décret n° 2020-456 du 21 avril 2020.

Objectifs

Les objectifs de développement des énergies renouvelables en France ont été étudiés dans le cadre de la révision de la PPE.

La PPE fixe pour 2028 l'objectif d'une accélération significative du rythme de développement des énergies renouvelables. Le système énergétique sera alors en capacité d'atteindre les objectifs de la loi pour 2030.

En particulier, en ce qui concerne les installations d'énergie renouvelable, les objectifs de la PPE permettront de doubler la capacité installée des énergies renouvelables électriques pour atteindre entre 102 et 113 GW installés en 2028, en augmentant de 50 % les capacités installées d'ici 2023. Ce doublement de capacité reposera en très grande partie sur l'essor de l'éolien terrestre (33,2 à 34,7 GW) et du solaire photovoltaïque (35,1 à 44,0 GW), le renforcement de l'hydroélectricité (26,4 à 26,7GW) et l'éolien en mer (5,2 à 6,2 GW).

La diversification du mix-électrique se traduira par une décroissance du parc nucléaire dans des conditions réalistes, pilotées, économiquement et socialement viables, et visant l'atteinte d'une part de 50 % dans le mix en 2035.

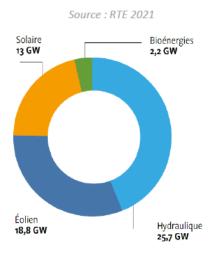
Pour le solaire photovoltaïque seul, l'objectif est de **doubler** la capacité photovoltaïque en 2023 pour atteindre **20,6 GW** et de quadrupler la capacité en 2028 avec une cible entre **35,6 et 44,5 GW**. L'objectif des nouvelles capacités photovoltaïques représente ainsi, à lui seul, 60% de l'objectif total des nouvelles capacités renouvelables pour 2028.

Etat des lieux en France

Selon le Panorama de l'électricité renouvelable publié par RTE en décembre 2021¹, la production de la filière solaire atteint un taux de couverture de 3 % de la consommation électrique française.

Plus précisément, le parc photovoltaïque français (parcs photovoltaïques au sol) s'élève à 15 847 MW, pour 636 584 installations, fin septembre 2022.

La région Nouvelle-Aquitaine est la région dotée du plus grand parc installé, suivie par la région Occitanie.



SITUATION EN REGION NOUVELLE AQUITAINE

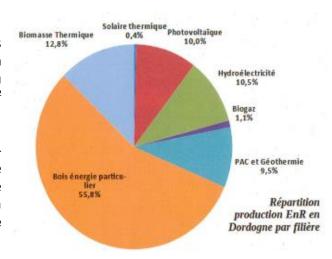
Selon la publication des chiffres et statistiques du photovoltaïque par le Commissariat général au développement durable, au 30 septembre 2022, la région Nouvelle-Aquitaine compte une puissance raccordée de 3 781 MW, pour 92 860 installations sur son territoire (parcs photovoltaïques au sol et toitures).

SITUATION DANS LE DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

Dans le département de la Dordogne, d'après le Guide Pratique des EnR en Dordogne², la production d'EnR (2132 GWh en 2021) représente 16,9 % de l'énergie finale consommée dans le département. A l'échelle régionale, ce ratio est de 25.4%.

Les EnR du département s'appuient très majoritairement sur la biomasse (68,6%). La production photovoltaïque représente 10% du mix énergétique renouvelable de la Dordogne² (voir graphe ci-contre).

L'application du SRADDET 2020 de Nouvelle-Aquitaine conduit à un objectif pour le département de la Dordogne de produire environ 4 600 GWh d'origine renouvelable en 2030, soit un peu plus du double de ce qu'elle produit actuellement².



Le parc photovoltaïque existant en Dordogne représente 213 MWc, soit 6 % du parc régional, avec une production annuelle de 210 GWh en 2021.² La filière progresse régulièrement avec une accélération marquée depuis 2018/2019.

¹ Panorama de l'électricité renouvelable – RTE – 31 décembre 2021

² Guide pratique des EnR en Dordogne – Préfecture de la Dordogne - septembre 2022